
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

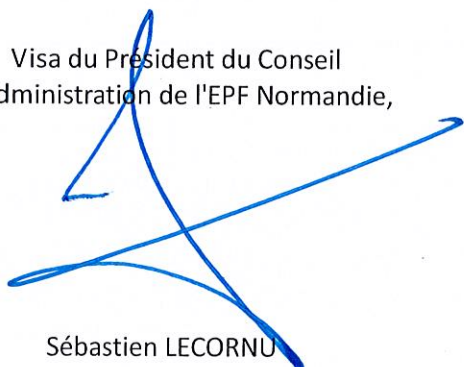
DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic technique et étude de maîtrise d'œuvre préalable à la démolition du bâtiment « Mille clubs ». Commune de Clères (Département de la Seine-Maritime).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la commune à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 8 000 € .
SITUATION DU BIEN :	Bâtiment en préfabriqué issu de l'action instituée par les pouvoirs publics à la fin des années 60 consistant à créer des locaux-club construits par les jeunes pour les jeunes (parcelles AC 48 et 50).
PLU :	
PROJET :	Programme de logements en accession à la propriété : petit habitat individuel ciblé vers les personnes âgées ou les jeunes couples (5 à 6 logements envisagés).
COMITÉ DE PROGRAMMATION :	Consultation écrite du 28 avril 2017 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Ville pour le terrain – association pour le bâti
ENVELOPPE PROJET :	20 000 €HT

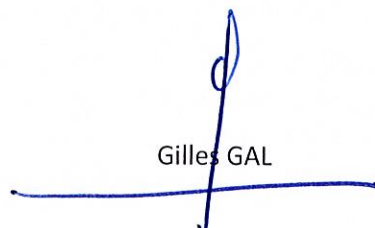
ROUEN, le **14** JUIN 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL